



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-2020/123-0005966-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 15 - Cession de matériels bureautiques

Délibération n° 2020/005966

Cession de matériels bureautiques

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	10/01/2020	Favorable unanime

I. Rappel du contexte

En 2014, au début du présent mandat, l'ensemble des élus municipaux s'est vu proposer la mise à disposition d'une tablette Ipad Air, dans le cadre de la dématérialisation des convocations et de la transmission des rapports des assemblées.

Ces tablettes ont été acquises auprès de la société Orange au tarif unitaire de 707,82 €TTC. La durée d'amortissement comptable de ce type de matériels est de 5 ans maximum.

Par ailleurs, les adjoints municipaux se sont également vu proposer la mise à disposition d'un smartphone de type Iphone. Au fur et à mesure des opérations de maintenance, certains de ces matériels ont dû être remplacés, ce qui conduit aujourd'hui à ce que des matériels de différentes générations soient en circulation, contrairement au parc des Ipad qui lui est resté homogène.

Pour information complémentaire, l'équipement qui sera proposé dans le cadre du futur mandat sera un matériel différent de celui utilisé jusqu'à ce jour, puisqu'il s'agira d'un matériel « hybride » faisant à la fois fonction de PC et de tablette, dans l'environnement Windows. Il permettra, comme aujourd'hui, de consulter facilement en mode tablette les rapports dématérialisés, et il permettra également en mode PC d'utiliser par exemple des logiciels bureautiques ou encore, toujours dans le cadre de la dématérialisation, de signer électroniquement des documents. L'ensemble des élus du Conseil Municipal se verra proposer cette dotation en avril prochain par Grand Besançon Métropole dans le cadre d'une généralisation de la dématérialisation des documents, tant à la Ville qu'à Grand Besançon Métropole.

II. Présentation du projet

Pour les élus qui le souhaitent, il est proposé la cession, à la fin du mandat, du matériel mis à leur disposition, aux montants forfaitaires TTC suivants :

- IPAD II Air : 30 €
- IPHONE génération 5 ou antérieur : 30 €
- IPHONE génération 6 : 50 €
- IPHONE génération SE : 80 €
- IPHONE génération 7 : 120 €
- IPHONE génération 8 : 200 €
- IPHONE génération 10 : 400 €.

Ces montants ont été établis en tenant compte à la fois de la valeur résiduelle de l'équipement, dépendant de son amortissement, et de sa valeur d'usage.

Ces équipements, achetés d'occasion et ainsi conservés par les Conseillers Municipaux sortants, ne seront plus entretenus ou dépannés et seront sortis de l'inventaire municipal.

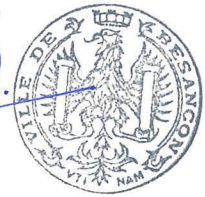

Les modalités pratiques proposées sont les suivantes :

- Questionnement par courrier de chaque élu sur son souhait, ou non, de racheter le ou les matériels mis à sa disposition ;
- Pour les élus qui souhaiteront procéder au rachat, les montants seront déduits directement de l'indemnité du mois de mars ;
- Il sera demandé aux élus qui ne souhaiteront pas conserver leur matériel de le ramener à la Direction des Systèmes d'Information.

Sur ces mêmes bases, la cession de matériel peut intervenir, sur proposition de la Direction Générale, pour un agent qui en ferait la demande dans le cadre de son départ de la Collectivité.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur la cession de matériels bureautiques aux élus sortants - et aux agents lors de leur départ de la Collectivité - aux conditions indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0